

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
03 400 YZEURE

Téléphone
04 70 48 02 00
Fax
04 70 48 02 28

Division des personnels

Affaire suivie par :
Isabelle FRANCOISE
Danièle GROSLAMBERT

Téléphone : 04.70.48.19.46

Fax : 04.70.48.02.28

Mél. : ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des Ecoles sans poste à l'issue du
mouvement

Moulins, le 9 juin 2010

Objet : Phase d'ajustement du mouvement

Référence : Circulaire départementale du 17 mars 2010 relative au mouvement des personnels pour la rentrée 2010.

La présente note a pour objet de préciser les modalités de participation à la phase d'ajustement du mouvement pour la rentrée 2010.

I – MODALITES DE SAISIE DES VŒUX :

Les personnels à temps plein **et** les personnels à temps partiel doivent saisir leurs vœux par l'application I-Prof accès SIAM
phase intra-départementale

Le nombre de postes pouvant être sollicité est limité à 30.

La liste des postes vacants sera consultable uniquement sur l'application I-Prof.

Des informations complémentaires peuvent vous être apportées par les I.E.N.

Les personnels à temps plein devront formuler des vœux portant :

- sur des postes précis portant sur un support de poste choisi dans une école ou un établissement,
- sur des postes dans une ou plusieurs communes.
- et obligatoirement inclure, parmi les 30 vœux, les 15 secteurs géographiques, classés selon un ordre préférentiel.

Dans la mesure où le département se trouvera en situation de surnombre à la rentrée 2010, priorité sera donnée à la nomination des personnels autres que les sortants d'IUFM.

Les enseignants qui choisiront d'être en attente d'affectation devront formuler des vœux sur un support intitulé "T. Dép." (Titulaire Départemental) rattaché à l'Inspection Académique avant de classer les secteurs géographiques.

Les affectations effectives provisoires seront prononcées avant la rentrée.

Une nomination pourra intervenir en cours d'année sur des postes qui se libéreront.



Les personnels à temps partiel ne devront formuler des vœux que sur les postes précis conformes aux quotités souhaitées et procéder à un classement de ces postes, ce qui exclut de postuler sur des zones géographiques.

Si des vœux sont formulés sur tout autre poste entier –fractionné ou non-, ils seront systématiquement annulés par mes services.

2/2

La liste des regroupements géographiques, identique à celle du mouvement du 1^{er} juin 2010 et le fonctionnement de l'algorithme d'affectation figurent dans la circulaire du 17 mars 2010 relative au mouvement des enseignants pour la rentrée 2010.

Rappel concernant les PE sortant d'IUFM :

Ces personnels ne pourront être affectés, sauf s'ils sont volontaires, sur des postes en SEGPA, CLIS, établissements spécialisés ou ambition réussite.

II – CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT :

Ne pas attendre les derniers jours pour saisir vos vœux.

14 ou 15 juin 2010	Ouverture du service SIAM	Un vœu mal saisi engage votre responsabilité ; il est donc conseillé de bien vérifier vos vœux avant de les valider
21 juin 2010	Fermeture du service SIAM	Au-delà de cette date, les vœux ne pourront plus être ni annulés ni modifiés
A partir du 22 juin 2010	Edition de l'accusé réception de saisie des vœux dans la boîte aux lettres I-Prof	Le barème calculé pour le mouvement principal est reconduit pour cette phase d'ajustement
Du 24 au 25 juin 2010	Communication du projet de nomination	
29 juin 2010*	Consultation de la CAPD avant nomination	

- Sous réserve de modification

Antoine DESTRES